

All Seasons T30

Date d'édition 31.03.2006

1. Identification du produit de l'entreprise

Nom commun	: T30 Select All Season	Fournisseur/Fabriqueur
No de fiche signalétique	: EH1145	Anderol Inc.
Utilisation du produit	: Lubrifiant.	215 Merry Lane
En cas d'urgence	: CHEMTREC: 800-424-9300 (États-Unis) CANUTEC (613) 996-6666 (Canada)	East Hanover, NJ 07936
FS rédigée par:	: Kemika XXI Inc. + 1-450-435-7475	Tel: (973) 887-7410
Date d'édition	: 03/31/2006	Fax : (973) 887-842

2. Identification des dangers

État physique	: Liquide (Clair.)
Odeur	: Douce.
Couleur	: Orange.
Statut des risques	: Ce produit est classé comme non dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis, du SIMDUT au Canada, de la NOM-018-STPS-2000 au Mexique et de la NBR 14725:2001 au Brésil.
Vue d'ensemble des urgences	: Aucun danger spécifique. UTILISER AVEC SOIN. Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriées.
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets chroniques potentiels sur la santé	Effets cancérogènes: Non applicable. Effets mutagènes: Non applicable. Effets tératogènes: Non applicable.

Voir Information oxilogique (section 11)

All Seasons T30

Date d'édition 31.03.2006

3. Informations sur les composants

Aucun ingrédient dangereux.

Voir Sections 8, 11 et 14 pour plus de détail

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	: En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Ingestion	: Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Note au médecin traitant	: Non disponible.
Protection des sauveteurs	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	: Peut être combustible à haute température.
Produits de la combustion	: Les produits de combustion finaux sont des oxydes de carbone et de l'eau. Des oxydes d'azote, de soufre et métalliques peuvent aussi être produits dans certains cas.
Moyens d'extinction	: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Utilisables	
Non utilisables	: Aucun connu.
Dangers spéciaux en cas d'exposition	: Aucun danger particulier.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

All Seasons T30

Date d'édition 31.03.2006

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence Garder le personnel non requis éloigné. Employer un équipement de protection approprié.
- Précautions environnementales** : Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement accidentel minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit avec une pelle et le placer dans un récipient à fermeture hermétique imperméable à l'eau en vue de l'élimination. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Éviter le contact prolongé avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

8. Procédures de contrôles de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection Individuelle

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs d'exposition limites considérées comme acceptables.

- Mesures techniques** : Aucune ventilation particulière requise. Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.
- Protection individuelle**
- Protection des yeux** : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Protection de la peau/Corps** : Non applicable.
- Protection respiratoire** : Non applicable.
- Protection des mains** : Caoutchouc naturel (latex).

All Seasons T30

Date d'édition 31.03.2006



HMIS Code/Équipement de protection individuelle : B

Protection individuelle lors d'un grand déversement : Lunettes de sécurité, lunettes anti-éclaboussures ou masque facial. Gants étanches. Vêtement de protection complet. Bottes. Le port d'un respirateur approuvé NIOSH ou l'équivalent est recommandé de même qu'un vêtement de protection complet. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés, avant de manger, de fumer et d'aller aux sanitaires, de même qu'à la fin de la journée. Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriées

9. Propriétés physico-chimiques

État physique : Liquide (Clair.)
Couleur : Orange.
Odeur : Douce.
Gravité spécifique : 0.92 (Eau = 1)
Point d'éclair : Creuset ouvert: 249°C (480.2°F) (Cleveland.).

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité du produit et réactivité : Le produit est stable.
Conditions d'instabilité : Aucune connue.
Incompatibilité avec différentes substances : Réactif avec matières comburantes et les acides.
Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.
Conditions de réactivité : Aucune connue.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus
Yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets chroniques potentiels sur la santé : Effets cancérogènes: Non applicable.
Effets mutagènes: Non applicable.
Effets tératogènes: Non applicable.

All Seasons T30

Date d'édition 31.03.2006

12. Informations écotoxicologiques

- Précautions : Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets
Environnementales : Néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Produits de dégradation : Les produits de dégradation finaux sont des oxydes de carbone et de
Toxicité des produits de : l'eau. Des oxydes d'azote, de soufre et des sels métalliques peuvent
aussi être produits dans certains cas.
Biodégradation : Les produits de dégradation sont moins toxiques que le produit lui-même.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de
déchets chaque fois que possible. Éviter la dispersion des matériaux
déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les
voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut
de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en
permanence aux dispositions de la législation sur la protection de
l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux
exigences des pouvoirs publics locaux.

14. Informations relatives au transport

- NAERG : Non applicable.
Informations réglementaires
UN / IMDG / IATA / DOT / TMD : Non réglementé pour tous les modes de transport.

15. Informations réglementaires

États-Unis

- Classification HCS : Non réglementé.
Réglementations États- : TSCA 8(b) inventaire: Tous les ingrédients sont inscrits.
Unis : SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun
produit n'a été trouvé.
SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Aucun produit n'a
été trouvé.
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification
des dangers: Aucun produit n'a été trouvé.
CWA (Clean Water Act) 307: Aucun ingrédient n'a été trouvé.
CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé.
CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels:
Aucun produit n'a été trouvé.

All Seasons T30

Date d'édition 31.03.2006

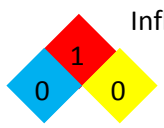
CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.
CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

Réglementations d'État : Californie prop. 65: Aucun produit n'a été trouvé.
ATTENTION ! Ce produit contient un ou plusieurs produits chimiques reconnus par l'état de Californie comme pouvant entraîner des déficiences congénitales ou avoir d'autres effets néfastes sur la reproduction.

Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la Reproduction	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
Diphénylamine	Non.	Oui.	Non.	Non.
Canada				
SIMDUT (Canada)	: Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada). LIS ACPE: Tous les ingrédients sont inscrits.			

Ce produit a été classé en accord avec les critères de classification du RPC au Canada, de l'OSHA aux États-Unis, de la norme du Mexique et de celle du Brésil. Cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC, OSHA, l'American National Standard Institute (ANSI) Z400.1, la NOM -018-STPS-2000 and NBR 14725:2001.

Mexique

Classification :		ÉVALUATION DU DANGER
		4- Extrême
		3- Sévère
		32- Modéré
		1- Faible
		0- Minimum

: Ce produit, (et ses ingrédients) est (sont) inscrit(s) dans les inventaires nationaux, ou est (sont) exempté(s) de l'être en Australie (AICS), en Europe (EINECS/ELINCS), en Corée (TCCL), au Japon ((METI), aux Philippines (RA6969).

16. Autres informations

Renseignements à indiquer: PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU.
sur l'étiquette (États-Unis)

Hazardous Material
Information System (États-Unis)

HMIS RATING

Santé	0
Risques d'incendie	1
Danger physique	0
Protection individuelle	B

ÉVALUATION DU DANGER

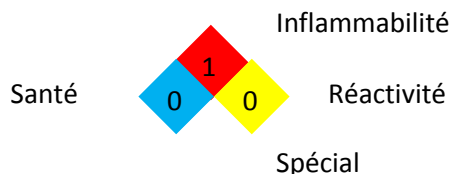
4- Extrême
3- Sévère
2- Modéré
1- Faible
0- Minimum

Consultez la section 8 pour obtenir de l'information plus détaillée sur la protection individuelle.

All Seasons T30

Date d'édition 31.03.2006

National Fire Protection :
Association (États-Unis)



Références : ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant.
- 29CFR Partie 1910.1200 Règlementation OSHA sur les Fiches Signalétiques. - 49CFR Table de la Liste des substances dangereuses, #UN, Appellations réglementaires, GE. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". – Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005. – Standards officiels du Mexique NOM-018-STPS-2000 et NOM-004-SCT2-1994. NBR 14725:2001 au Brésil.

Nom du responsable : **Mr. Max Naggar**
Date d'édition : 03/31/2006
Date de publication : 04/30/2005
précédente
Version : 4

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.